



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
24 Février 2012**

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers sauf

Excusé(e)s : HENRIOT Claude

Absent(e)s : 0

Secrétaire de séance : **Mme Martine MANCHON**

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 2 Décembre 2011, Il présente l'ordre du jour, à savoir :

- **Présentation des comptes administratifs et de gestion 2011**

Le Maire donne la parole à M. Jacques BERTRAND, 1^{er} Adjoint, qui présente successivement à l'assemblée, les comptes administratifs et de gestion : à savoir

1. Le compte administratif et de gestion du C.C.A.S.
2. Le compte administratif et de gestion du budget GÉNÉRAL
3. Le compte administratif et de gestion du budget EAU – ASSAINISSEMENT

A l'issue de ces présentations, Jacques BERTRAND informe l'assemblée que les comptes administratifs sont en cohérence avec les comptes de gestion. Ceux-ci n'entraînent aucune question majeure et sont soumis aux voix de l'assemblée. Le résultat des différents votes sont

Compte administratif et de gestion budget **C.C.A.S**

Voix Pour = **9** Voix Contre = **0** Abstention= **0**

Compte administratif et de gestion budget **GÉNÉRAL**

Voix Pour = **9** Voix Contre = **0** Abstention= **0**

Compte administratif et de gestion budget **EAU – ASSAINISSEMENT**

Voix Pour = **9** Voix Contre = **0** Abstention= **0**

Le Maire n'a pas participé au vote. Il remercie Jacques BERTRAND et le conseil municipal et reprend la présidence de la séance.

- **Débat d'Orientation Budgétaire**

Au titre de l'année 2011, le Maire passe en revue les différentes actions engagées et conduites. Certaines sont terminées et d'autres verront leur d'achèvement au cours de cette année 2012.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2012, le Maire présente et propose au Conseil Municipal les projets suivant :

1. Un devis estimatif pour la restauration de la toiture du bâtiment « distillerie »,
2. L'achèvement des travaux de restauration de la façade de l'Église,
3. Le remplacement des portes de l'Église,
4. La 2^{ème} et dernière phase, ajournée en 2011, concernant la réfection du chemin des Prés
5. La réfection du chemin de Pont Les Moulins (200m),
6. Un projet global d'études portant sur :

Les travaux de remplacement du réseau de collecte « Eaux usées », rue de la Mare,

L'aménagement de l'espace au centre du village, (combe en face de la Mairie),

Les travaux de génie civil et voiries sur les rues de la Mare, de la Mairie, de l'Église et des Papillons.

7. Le renouvellement des vieux lampadaires d'éclairage public (programme pluriannuel).

Le Maire informe le conseil, qu'au regard des investissements (lourds), consentis au titre de l'année 2011, des priorités doivent se dégager cette année, car le budget de la commune ne pourra supporter financièrement que 3 ou 4 postes de dépenses d'investissement.

En conséquence, le Maire propose de retenir les priorités suivantes :

1. Le remplacement des portes de l'Église,
2. La 2^{ème} et dernière phase, ajournée en 2001, concernant la réfection du chemin des Prés
3. Le coût de l'étude concernant le point 6, énoncé plus haut.
4. Le renouvellement des vieux lampadaires d'éclairage public (programme pluriannuel).

Au cours des discussions, le Maire souligne que depuis plusieurs années, les possibilités viables de l'investissement communal, se situe à environ 25 000.00 €. Ce montant d'investissement impliquant la nécessité de demandes de subventions, sachant que dans les meilleures conditions, le montant de celles-ci ne dépassent pas 24% du montant H.T. des différentes factures émises.

A l'issue du débat d'orientation, le conseil donne son accord de principe sur les propositions du Maire.

En questions complémentaires, Michel JEANNOT, sollicite le conseil sur une demande de réparation du chemin rural N°1 qui traverse l'exploitation, qui sur une distance de 50m a été fortement dégradé, suite au débardage il y a 2 ou 3 ans, des bois de la forêt de Baume.

La proposition consiste pour la commune, à fournir la matière du revêtement. Celui-ci, après préparation des fonds serait mis en œuvre par les exploitants eux-mêmes. Au vu du montant de la dépense (3 000 €), le conseil décide de prendre en considération cette requête.

La présentation et le vote du budget primitif 2012, confirmeront ou infirmeront la faisabilité de ces travaux.

- **Questions et Activités diverses**

Gestion des Bois et de la Forêt

Le Maire soumet à l'assemblée, la délibération O.N.F. sur la proposition de vente des coupes de bois pour 2012. Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Le Maire commente rapidement le bilan statistique concernant l'exploitation de la forêt communale.

Projets et informations communautaires (suite)

L'étude de faisabilité conduite au bureau de la CCPB, visant à prendre la compétence concernant le « Service des écoles », a été repoussée d'une année. Cette décision résulte des difficultés rencontrées quant à son application, notamment en termes de fiscalité pour certaines communes de la CCPB.

Le Schéma Directeur Départemental de l'Aménagement Numérique (suite)

Lors du dernier conseil communautaire, le dossier « SDDAN », présenté par M. BECKLAND, du Conseil Général, en présence de M. Marc PETREMENT, Conseiller Général, a soulevé beaucoup de questions et suscité encore beaucoup d'hésitation, quant à la décision de valider la participation de l'E.P.C.I. sur ce projet. Au final, il a été décidé de participer au prochain comité de pilotage afin de pouvoir faire entendre nos préoccupations (financières) sur ce dossier.

Présentation du site internet de la commune

Grâce à la connexion internet du bâtiment communal, le Maire a présenté au conseil municipal, les grandes lignes du « portail internet de la commune de Villers ».

Cet outil, élaboré et mis en ligne est à l'image toute proportionnelle de la commune. Le Maire souligne que ce site doit être régulièrement alimenté en nouveaux contenus et que chacun peut émettre des suggestions pour faire vivre et évoluer cet outil de communication moderne.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 23 h 00.